



Commission Territoriale
Seine-Aval

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Forum de l'eau

5 juin 2018 – Carré des Docks, Le Havre

Synthèse

Sommaire

Introduction	3
Actualités sur le programme d'interventions de l'agence de l'eau	5
Bilan du 10 ^e programme sur les deux directions territoriales	5
Orientations pour le 11 ^e programme	8
Projection du film « L'estuaire de la Seine ».....	16
Pour des services de l'eau et de l'assainissement durables et solidaires – contributions du territoire aux assises de l'eau	17
Contexte et objectifs	17
Grands témoins	17
• Eléments de cadrage sur la problématique de la gestion des réseaux.....	17
• Thématique assainissement	19
• Thématique eau potable	19
• Sondage	23
Table ronde	24
Conclusion	29

Introduction

Guillaume TIXIER

Animateur

Je souhaite la bienvenue à tous les participants à ce forum, organisé conjointement par les directions territoriales de Seine-Aval et des Bocages normands.

Daniel SOUDANT

Vice-président de la CODAH, représentant de Luc LEMONNIER, maire du Havre et président de la CODAH

Je vous prie d'excuser Luc Lemonnier, maire du Havre et président de la CODAH, retenu par une importante réunion. Ce 5 juin est la journée mondiale de l'environnement, dont un des thèmes principaux est la préservation de la qualité des réserves d'eau. Ce forum dédié à l'eau est l'occasion d'ouvrir des discussions susceptibles d'être les plus enrichissantes possibles pour l'ensemble des participants. La matinée sera consacrée à dresser un bilan du 10^e programme de l'agence de l'eau et à présenter les orientations du 11^e.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Président de la COMITER Seine-Aval, vice-président du conseil régional de Normandie

Je remercie Madame la directrice de l'agence de l'eau pour sa présence aujourd'hui, ainsi que Paul CHANDELIER pour le travail réalisé ensemble. L'énorme sollicitude des pouvoirs publics envers les agences de l'eau n'a échappé à personne, en demandant à ces dernières d'être le fer de lance du combat pour la préservation de la biodiversité. Cette tâche s'ajoute à celles que les agences de l'eau assurent déjà aujourd'hui. Elles sont aussi sollicitées dans le cadre de la GEMAPI, un acronyme qui effraie les collectivités locales. L'enjeu semble très important mais personne ne connaît la forme que cette gestion des milieux aquatiques prendra. Les pouvoirs publics confient de nouvelles responsabilités aux agences de l'eau mais sans leur accorder de moyens supplémentaires. Le gouvernement réduit au contraire le budget disponible. Il sera difficile d'accomplir plus de travail avec moins de moyens. Il est donc indispensable de réfléchir efficacement afin de trouver de bonnes réponses à ces nouveaux défis.

Paul CHANDELIER

Président de la COMITER des Bocages normands

Je remercie l'agence de l'eau et Monsieur le Maire pour l'organisation de ce forum au Havre. J'ai jadis travaillé à la conception de l'école de management de Normandie, un des fleurons de l'enseignement supérieur de la région. La COMITER des Bocages normands a beaucoup travaillé sur le sujet de la continuité écologique, en veillant à préserver et améliorer la qualité des milieux. Les problématiques restent très spécifiques sur le territoire. Je partage les interrogations des élus concernant l'avenir. Aujourd'hui, celles concernant la répartition des responsabilités, des compétences et des moyens engendrent d'importantes inquiétudes chez les élus. La prochaine COMITER se tiendra le 22 novembre au Mémorial de Caen. La COMITER de la direction territoriale Seine-Aval y est invitée.

Patricia BLANC

Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Ce forum constitue une première en réunissant les deux COMITER de Normandie. Je souhaite remercier les deux présidents ainsi que tous les membres des COMITER et l'équipe d'organisation de l'agence de l'eau pour la préparation de cette journée. Je souhaite qu'elle

soit consacrée à des échanges aussi participatifs que possible. Les contributions de chaque forum territorial seront ensuite présentées au comité de bassin afin de préparer les travaux sur les assises de l'eau.

La matinée est consacrée au 11^e programme et l'après-midi aux assises de l'eau. Cette distinction reste artificielle car les mêmes questions se posent, comme celles de l'accompagnement des collectivités locales face aux défis posés par le vieillissement des infrastructures et l'organisation de la solidarité. Ces questions sont importantes dans le 11^e programme et pour les assises de l'eau.

Les sujets porteurs du 10^e programme concernent la continuité écologique avec de bons résultats et de nouveaux chiffrages. La dynamique est intéressante en matière d'assainissement et d'eau potable. Les actions à améliorer concernent la protection des captages et les pollutions diffuses agricoles. Un des enjeux de cette matinée consiste à rechercher des moyens afin de redynamiser ces problématiques importantes. La préservation de la ressource et le changement des pratiques agricoles constituent des enjeux incontournables du 11^e programme.

Le cadrage budgétaire du 11^e programme est légèrement inférieur au précédent. La perte est de 5 % sur la période 2019-2024 par rapport à l'enveloppe budgétaire de la période de 6 ans précédente. La baisse est très importante entre 2018 et 2019, susceptible d'atteindre 10 % à 15 %. Certaines aides seront réduites ou arrêtées et des choix réalisés afin de mieux cibler les interventions.

Le 10^e programme se poursuit jusqu'à fin 2018. Les projets sont acceptés jusqu'en septembre. Il n'est pas souhaitable d'attendre le 11^e programme pour déposer des projets susceptibles d'être éligibles dans le 10^e.

Les assises de l'eau se dérouleront au ministère le 17 juillet. Des réunions sont prévues dans l'ensemble des territoires. Les questions concernent la performance des services publics d'eau et d'assainissement, la façon dont l'Etat est susceptible d'accompagner les collectivités et les enjeux de renouvellement des réseaux. Une seconde étape est prévue à l'automne 2018, consacrée au grand cycle de l'eau et à l'adaptation au changement climatique.

Les actions emblématiques du 11^e programme concernent la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique et la reconquête de la biodiversité.

Actualités sur le programme d'interventions de l'agence de l'eau

Bilan du 10^e programme sur les deux directions territoriales

Loïc GUEZENNEC

Chef du service milieux aquatiques et agriculture à la direction territoriale Seine-Aval

L'objectif de cette présentation consiste à dresser un premier bilan financier du 10^e programme, rapporté aux défis du SDAGE. Le bilan des enjeux « milieux » est encore en construction. L'état des lieux 2019 est en préparation.

Le 10^e programme représente 27 000 aides à l'échelle du bassin, pour 7 milliards d'euros de montants de projets et 3 milliards d'euros de montants d'aides. Les deux directions territoriales réunissent 9 600 aides, 1,7 milliard d'euros de projets et 800 millions d'euros d'aides (25 % de l'ensemble du bassin).

Le programme est organisé en défis afin de mettre en avant différents grands enjeux. Le défi 1 reste le plus consommateur de crédits, avec des montants de plus de 2 milliards d'euros (430 millions pour les deux directions territoriales, 54 % de la dépense). Les défis 5 et 6 sont plus prononcés dans les deux directions territoriales que sur l'ensemble du bassin.

La majorité des dépenses pour le défi 1, diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques, porte sur les réseaux d'assainissement, les stations d'épuration et les équipements d'assainissement de l'industrie. La prime pour épuration varie entre 10 et 15 millions d'euros par an. La pollution classique est un élément essentiel du calcul de l'état écologique. De nombreuses masses d'eau montrent la nécessité de réaliser d'importants efforts afin de réduire ces pollutions classiques.

Le défi 2, diminuer les pollutions diffuses hors pesticides des milieux aquatiques, comporte essentiellement des actions relatives à l'érosion, au ruissellement et aux changements de pratiques en agriculture. Il représente 28 millions d'euros. De nombreuses stations de mesures sont déclassées par l'enjeu nitrate. Les efforts à accomplir restent importants.

Le défi 3, réduction des pollutions par les micropolluants, concerne les micropolluants industriels et agricoles. Les premiers sont plus faciles à maîtriser. Les concentrations en pesticides restent importantes sur les deux directions territoriales, rendant certaines ressources en eau impossibles à potabiliser.

Le défi 4, protéger et restaurer la mer et le littoral, comporte des actions spécifiquement dédiées au littoral, comme la construction de bassins de purification pour la conchyliculture. Il s'appuie aussi sur des actions empruntées dans d'autres défis, qui contribuent à la réduction d'effets négatifs de polluants sur le littoral. Les défis 1 et 6 sont les plus impliqués.

Le défi 5, protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable, a fait l'objet d'importants efforts ces dernières années. L'essentiel des financements concerne le changement des pratiques agricoles et l'animation territoriale. Les eaux souterraines montrent un état largement dégradé, essentiellement lié aux nitrates et aux pesticides. Des

efforts importants sont à consentir. Les deux directions territoriales montrent une inertie relativement forte.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Le bilan donne une impression catastrophique. Il serait intéressant de comparer l'état des deux directions territoriales par rapport à celui d'autres régions françaises.

Loïc GUEZENNEC

Le phénomène n'est pas isolé et la Normandie n'est pas la région la plus dégradée.

Patricia BLANC

Les nappes souterraines sont très vastes et les dégradations se propagent très rapidement. L'inertie est grande et les actions donnent des résultats 10 ou 20 ans plus tard. Il n'est pas souhaitable de se décourager, mais de mesurer finement les progrès. Ces derniers existent même si les états finaux ne changent pas rapidement.

Loïc GUEZENNEC

Certains bassins montrent des exemples de réductions conjointes de produits phytosanitaires et de nitrates. Les cartes présentées ne rendent pas compte des dynamiques.

L'agence de l'eau alloue des aides pour l'approvisionnement en eau potable. Elles représentent 78 millions d'euros sur les cinq années du programme et concernent essentiellement des travaux portant sur la qualité et la sécurisation de la distribution.

Le défi 6, protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides, constitue un enjeu important pour lequel 86 millions d'euros ont été investis sur les deux directions territoriales. L'investissement dans l'animation a été conséquent. La colonisation par des migrants comme la truite de mer s'améliore de manière très significative.

Le défi 7, gestion de la rareté de la ressource, reste peu développé (400 000 euros). L'approche changement climatique dans le 11^e programme est susceptible de dynamiser ce défi.

Le SDAGE est aussi composé d'actions transversales, les leviers. Le levier 1 porte sur l'acquisition de connaissances (études et réseaux de mesures) et regroupe plus de 20 millions d'euros sur les deux directions territoriales. Le levier 2 porte sur le développement de la gouvernance et de l'analyse économique. De 2013 à 2017, le nombre de SAGE est passé de 6 à 11 sur les deux directions territoriales.

CLAUDE BARBAY

Membre de France Nature Environnement

Les deux COMITER, alors appelées commissions géographiques, se sont réunies pendant de nombreuses années afin d'aborder les questions liées à la mer et au littoral. La COLIMER a été créée suite à ces réunions. A l'époque de Guy Fradin, il était envisagé d'atteindre le bon état des deux tiers des masses d'eau en 2015. Il n'était alors question que des eaux de surface, les eaux souterraines étant totalement négligées. Leur nettoyage risque de prendre plusieurs dizaines d'années. Il s'agit d'un problème à long terme pour lequel les efforts réalisés sont difficiles à évaluer.

Thierry PAY

Directeur de l'eau et des risques du département du Calvados et président de l'association des hydrogéologues des services publics

Les eaux souterraines sont depuis longtemps le passager clandestin de la gestion de l'eau en France. Il serait souhaitable d'y porter une plus grande attention. Il est nécessaire que les collectivités, les services de l'Etat et les agences de l'eau s'appuient sur les compétences d'hydrogéologues, une pratique qui n'a plus cours aujourd'hui.

Denis ONFROY

Président de la FREDON Basse-Normandie

Les zones non agricoles n'ont pas été évoquées. Depuis 2006, des actions « objectif zéro pesticide » ont été mises en place avec l'agence de l'eau sur le territoire normand. Plusieurs centaines de chartes ont été signées avec des conséquences importantes sur la biodiversité. Les grandes collectivités et des organismes comme la SNCF ont aussi réalisé de nombreux efforts. Il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre l'effort et d'accompagner les collectivités afin de mettre en application la loi Labbé.

Il est important que la qualité bactériologique de l'eau en milieu rural soit exemplaire. Une action de lutte contre les rongeurs aquatiques a débuté afin d'améliorer la qualité des eaux. Il est difficile d'agir afin de diminuer les populations d'espèces invasives. Il est maintenant nécessaire de mesurer les conséquences sur la biodiversité de ces espèces. Le campagnol amphibie est réapparu dans la Manche.

Paul FERLIN

Membre du comité de bassin au titre de France Nature Environnement

L'évaluation environnementale du programme d'action nitrates pour la Normandie montre que les actions menées afin de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole se sont révélées peu efficaces. Le conseil général de l'environnement estime que la plupart des valeurs mentionnées dans le 10^e programme d'action ne sont pas à la hauteur des enjeux. Le sujet a déjà donné lieu à un contentieux avec l'Europe. Il est important d'évaluer les conséquences des taux de nitrates élevés dans les eaux continentales et marines. Les équilibres entre usages dépendent de ces teneurs en nitrates. Certaines manifestations d'eutrophisation empêchent d'autres actions comme la pêche à pied ou la conchyliculture. Le seuil de 18 mg pour le rejet des fleuves est largement dépassé dans les affluents qui se déversent dans la Manche.

En matière de pollutions diffuses, il est important de changer les pratiques agricoles et de mettre en place des mesures contraignantes, notamment sur les périmètres de protection des captages d'eau potable. Sur certains, plusieurs plans d'actions se superposent sans aucune amélioration observée sur la qualité de la ressource. Il est nécessaire de respecter le domaine public et les infrastructures naturelles. Sur certains captages prioritaires, il est encore possible de constater des haies arrachées, des mares bouchées ou la poursuite de drainages.

Les interventions de Paul CHANDELIER et de Patricia BLANC ont été fort appréciées concernant les effets positifs des financements portant sur la restauration de la continuité écologique. Les aides de l'agence de l'eau ont permis des améliorations significatives. Il serait donc dommage que ces modalités de financement soient remises en cause dans le 11^e programme. Des taux allant jusqu'à 100 % ont permis des résultats très positifs en matière de continuité.

Charles VALLET

Chef du bureau de l'eau et des milieux aquatiques, DREAL Normandie

La directive nitrates est une directive de moyens, alors que la DCE est une directive de résultats. Les deux se rejoignent afin de diminuer les pollutions dans les eaux de surface et

souterraines. La rédaction du programme d'action nitrates est en cours de finalisation. Le CGEDD incite à renforcer certaines mesures afin d'améliorer le contenu. Ces retours de consultation seront pris en compte.

Concernant les eaux souterraines, on ne peut que confirmer les propos tenus sur la question de l'inertie. La politique de continuité écologique s'est montrée relativement ambitieuse sur le territoire.

Mya BOUZID

Directrice du syndicat de bassin versant de l'Austreberthe

Pour les assises de l'eau, il est important d'élargir les points de vue concernant le bilan du 10^e programme et de montrer les gains réalisés en 15 ans. Il est souhaitable de soutenir collectivement l'agence de l'eau afin de montrer que le travail réalisé a permis à de nombreux maîtres d'ouvrage d'avancer. Il serait intéressant de disposer de cartes sur 15 ans pour chacun des défis afin de souligner les progrès réalisés, sans masquer les difficultés et les améliorations à apporter.

Jean-Yves HEURTIN

Représentant de la chambre régionale d'agriculture

L'entrée en matière s'avère particulièrement sévère, même si l'inertie des nappes phréatiques a été soulignée, justifiant le décalage entre actions réalisées et résultats obtenus. Le monde agricole est attaqué et accusé de ne pas agir. Ce dernier est régulièrement confronté à des difficultés économiques et il est nécessaire d'équilibrer entre les impératifs économiques et les autres objectifs.

Il convient de se montrer méfiant avec les hydrogéologues, ces derniers se contredisant parfois. L'hydrogéologie reste une science complexe et qui demande à être abordée sans idées préconçues. Une diversité d'esprit et d'analyse s'impose.

Les agriculteurs demandent à ce que l'origine des nitrates soit tracée car ces derniers ne sont pas uniquement d'origine agricole. La nature en produit en grande quantité. Accuser le monde agricole en permanence reste une facilité. En 30 ans, des efforts considérables ont été consentis en matière d'utilisation des nitrates. Les apports sont réalisés en plusieurs fois afin de minimiser les quantités et maximiser les bénéfices pour les cultures. Il est blessant d'entendre dire que les agriculteurs ne font pas d'efforts dans un contexte où le monde agricole traverse une importante crise économique. Les exploitations sont ouvertes et les acteurs de l'eau sont invités à venir constater les pratiques mises en œuvre. Aujourd'hui, les attaques gratuites sont difficiles à supporter.

Orientations pour le 11^e programme

Luc PEREIRA-RAMOS

Délégué au programme et aux instances de bassin de l'agence de l'eau Seine-Normandie

La présentation de ce jour n'avance aucune orientation définitive. Celles exposées sont le résultat du travail de la C3P, mais n'ont pas encore été délibérées ni par le conseil d'administration ni par le comité de bassin. Le cadrage financier se place dans un contexte de réduction des recettes, suite à une baisse de redevances adoptée en fin d'année dernière. Elle concerne l'année 2018 et sera probablement reproposée pour la suite du programme. Elle anticipe les diminutions de recettes liées à la mise en place d'un plafond mordant. Au-dessus d'un certain niveau de redevances, ces dernières seront versées directement au

budget de l'Etat. La loi de finances prévoit aussi une augmentation des contributions à l'Agence française pour la biodiversité, aux parcs nationaux et à l'office national de la chasse et de la faune sauvage. Le budget du 11^e programme est donc globalement en baisse de 200 millions d'euros sur les six années.

Les priorités fixées par le ministère concernent :

- l'adaptation au changement climatique ;
- la biodiversité ;
- la santé ;
- la solidarité territoriale ;
- le bon état des masses d'eau.

Plusieurs leviers viennent appuyer ces priorités :

- encourager la mise en place de la réforme territoriale ;
- réduire les aides au fonctionnement ;
- simplifier les dispositifs d'aide.

Il y a plus d'un an, le comité de bassin avait arrêté des priorités d'action :

- traduire de façon opérationnelle la stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- privilégier les actions concourant à l'atteinte du bon état, tout en favorisant celles servant d'autres objectifs, comme la prévention des inondations, la biodiversité terrestre et le milieu marin, dans le respect général du principe de l'eau paie l'eau ;
- examiner les conditions d'accélération du renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'alimentation en eau potable ;
- rechercher un niveau d'aides aux entreprises le plus élevé possible en exploitant toutes les pistes permises par les encadrements communautaires ;
- encourager l'innovation et l'expérimentation en concertation avec les autres bassins.

L'objectif consiste à renforcer l'efficacité environnementale en :

- concentrant les moyens de l'agence de l'eau sur les actions montrant la plus forte valeur environnementale, menées à l'échelle la plus pertinente ;
- améliorant l'effet levier des aides de l'agence de l'eau ;
- privilégiant les projets multifonctionnels et les solutions fondées sur la nature ;
- réduisant les aides au fonctionnement pour se recentrer sur les projets d'investissement.

Les cinq enjeux principaux du 11^e programme visent :

- l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau (SDAGE) ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la reconquête de la biodiversité ;
- la mobilisation des acteurs et la solidarité entre les territoires ;
- la protection de la santé.

L'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau suppose de :

- cibler les aides sur les projets les mieux adaptés au territoire et à l'état de la masse d'eau concernée ;
- mettre l'accent sur les actions de réduction à la source des pollutions : réduction des rejets d'eaux usées par temps de pluie, soutien aux changements de pratiques durables dans l'agriculture, réduction des émissions de substances dangereuses ;
- maintenir un haut niveau de soutien à la performance des réseaux de collecte des eaux usées (réseaux et branchements).

Le 11^e programme souhaite accentuer l'orientation des aides en faveur de l'adaptation au changement climatique. Il prévoit un certain nombre d'actions transversales :

- des aides plus incitatives pour la gestion à la source des eaux pluviales (subvention de 80 % contre 70 % actuellement) ;
- le renforcement des aides aux économies d'eau des collectivités ;
- l'augmentation de 10 % du taux d'aides pour les économies d'eau des activités économiques ;
- l'augmentation du taux de subvention pour l'hydraulique douce (de 60 à 80 %) afin de lutter contre les problématiques de ruissellement/érosion ;
- des contractualisations à bonne échelle avec les collectivités pour la réalisation d'actions pertinentes « eau et climat ».

Les actions pour la reconquête de la biodiversité consistent à :

- maintenir un niveau élevé d'intervention sur la restauration des milieux aquatiques, humides et littoraux ;
- soutenir les trames vertes et bleues (trame « turquoise ») et les solutions fondées sur la nature ;
- augmenter significativement (+ 40 %) l'enveloppe allouée au développement des pratiques agricoles durables (réduction des pressions sur l'eau et la biodiversité). De nouvelles aides au développement des filières à bas niveau d'intrants se mettent en place.

La mobilisation des acteurs et la solidarité entre les territoires s'appuient sur :

- une nouvelle aide à la réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable réservée aux territoires les plus ruraux (40 %) ;
- le maintien du taux bonifié « rural » pour les autres aides à l'alimentation en eau potable ;
- la contractualisation avec les acteurs les plus pertinents à l'échelle appropriée à l'enjeu prioritaire (protection de la ressource, milieux aquatiques, gestion des eaux de pluie) ;
- la poursuite des aides aux études de gouvernance.

Les actions de protection de la santé portent sur :

- le renforcement des conditions d'éligibilité des aides « curatives » (eau potable) et la mise en œuvre de projets « préventifs » pour redynamiser la protection des captages ;
- le maintien à un niveau important des aides à l'approvisionnement en eau potable ;
- le financement des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux ;
- des aides à l'agriculture utilisant moins de produits phytosanitaires et le soutien à Ecophyto 2 ;
- la réduction des émissions de substances dangereuses.

La commission permanente propose des dispositions afin de concentrer les moyens sur des actions à forte valeur environnementale. Elle suggère de :

- cibler les aides à l'ANC sur des zones à enjeu environnemental et sanitaire : têtes de bassin, zones littorales (ZIM), zones de baignade intérieures, périmètres de protection des captages ;
- limiter l'effet « saupoudrage » en encourageant les projets structurants par le biais d'une augmentation du seuil minimum d'aide (5 000 euros de travaux) ;
- réduire le taux d'aides pour les actions de communication (de 80 % à 50 %) afin d'inciter les partenariats locaux ;
- supprimer les aides à l'acquisition de matériel « zéro phyto » par les collectivités.

Une priorité du ministère consiste à réduire les aides au fonctionnement pour se concentrer sur les investissements. Les orientations portent sur :

- la limitation de l'assiette éligible des aides à l'entretien des cours d'eau (20 % du montant du plan pluriannuel de restauration et d'entretien) ;
- la lutte contre les espèces invasives et envahissantes, limitée aux foyers émergents (encourager les solutions fondées sur la nature et le génie écologique) ;
- l'instauration d'un taux maximum de 90 % au lieu de 100 % pour les actions de restauration de la continuité (responsabilisation du maître d'ouvrage et maîtrise des coûts des projets).

La C3P continue son travail sur le 11^e programme, dont l'adoption est prévue le 9 octobre. La mise en œuvre aura lieu en début d'année 2019. Les conditions du 10^e programme s'appliqueront à tous les dossiers complets transmis avant le 28 septembre 2018.

Patricia BLANC

Concernant la restauration de la continuité écologique, plusieurs opérations prioritaires ont été financées à 100 %. Le taux de base passera à 80 % avec une majoration à 90 % sous certaines conditions. L'Etat se constitue souvent comme maître d'ouvrage sur les plus grosses opérations. Ce dernier a la possibilité de compenser une baisse de 10 % du taux d'aide de l'agence de l'eau. Un taux de 100 % est exceptionnel en matière d'aides publiques car il n'incite aucunement les bénéficiaires à maîtriser les coûts. Avec la compétence GEMAPI, les collectivités sont aussi invitées à participer à ces opérations et à rechercher auprès des ARB les 10 % d'aides manquantes. Aujourd'hui, les résultats de la lutte contre les espèces invasives sont peu satisfaisants. Les populations restent stables. Il est nécessaire de trouver d'autres formes d'actions, comme le génie écologique.

Marc GRANIER

Délégué régional de l'UFIP

Malgré la baisse des financements, le budget sur six ans reste important, à plus de 4 milliards d'euros. Il est nécessaire de faire confiance aux instances afin de mieux sélectionner les projets à aider. Les ponctions de l'Etat constituent une perspective plus inquiétante.

Gérard TANNIERE

Directeur du cycle de l'eau à la CODAH

Que devient la prime d'épuration dans le 11^e programme ?

Luc PEREIRA-RAMOS

Ce point sera abordé demain en commission permanente.

Patricia BLANC

La prime est un sujet largement débattu au niveau national. Le ministère des finances n'est pas convaincu de l'efficacité de cet outil. Certaines agences de l'eau ont arrêté cette prime. Les inspecteurs des finances s'interrogent sur son efficacité en comparant les bassins. L'AESN propose de maintenir ces primes en réduisant le volume total de 15 % à 30 %. Elles seront plus sélectives, notamment en matière de conformité réglementaire.

Thierry PAY

Comment l'agence de l'eau propose-t-elle de distinguer réhabilitation et renouvellement des réseaux d'eau potable ? Il semble que ces aides s'inscrivent dans des zonages. Ces derniers sont-ils aujourd'hui décidés ? Dans le cas contraire, comment les acteurs seront-ils associés à leur élaboration ?

Luc PEREIRA-RAMOS

Le principal critère pour la réhabilitation concerne le rendement du réseau. Le zonage de revitalisation rurale sera pris en compte. Pour l'assainissement non collectif, il est plutôt question de critères que de zonage.

André BERNE

Directeur territorial Seine-Aval

Des cartes non définitives existent. Les zones prioritaires concernent les zones littorales, les périmètres de protection et les bassins montrant une sensibilité élevée. Sur la Normandie, de 20 % à 30 % des territoires ne seront plus éligibles.

Alexis MAHEUT

Directeur du comité régional des pêches de Normandie, membre du comité de bassin

La mer semble peu présente dans le 11^e programme. Elle n'apparaît qu'au travers de la zone littorale. Le Havre est situé à l'extrémité de ce grand tuyau qu'est la Seine. Les pêcheurs subissent toutes les pollutions qu'il transporte. Il serait intéressant de mener des études afin d'identifier les pollutions charriées par la Seine qui s'accumulent dans les sédiments. De nombreuses espèces marines montrent d'importants niveaux de contamination à l'embouchure du fleuve.

Patricia BLANC

Le volet mer sera discuté à la C3P du 26 juin. Il n'apparaît pas encore dans ce bilan à mi-parcours de l'élaboration du 11^e programme. La COLIMER propose d'importantes contributions. Le volet études se développe dans le cadre de la DCSMM. Le budget études et surveillance a triplé en 3 ou 4 ans afin de répondre aux demandes de la directive. De nouveaux descripteurs se mettent en place. D'autres actions sur les déchets et le traitement des sédiments se développent. Le recul du trait de côte et l'impact du changement climatique sur le littoral sont aussi des questions abordées. Ce paquet de mesures sur le littoral et la mer sera présenté en commission des programmes le 26 juin.

Franck NIVOIX

Directeur du Conservatoire des espaces naturels Normandie Seine

La biodiversité terrestre reprend sa place dans les actions susceptibles d'être soutenues par l'agence de l'eau. Les milieux secs bénéficieront-ils de moyens d'actions en faveur de la biodiversité terrestre ? Les actions menées concernent le plus souvent la qualité de l'eau. A l'échelle globale du bassin, toutes les actions sur les milieux participent à la qualité de l'eau. Une alerte avait été formulée le mois dernier concernant la baisse des aides au fonctionnement et les nouvelles conditions d'éligibilité. Ce nouveau fonctionnement risque de pénaliser l'ensemble des structures ne disposant pas de ressources propres. Les associations de protection de l'environnement ne disposent pas d'autres ressources que celles allouées par les politiques environnementales.

Patricia BLANC

L'agence de l'eau ne fournit pas d'aide au fonctionnement aux conservatoires d'espaces naturels ou aux associations. Elle finance de l'animation de projet au sein de ces structures. Il n'est pas question d'aides au fonctionnement. Les aides à l'animation concernent entre 1 200 et 1 300 animateurs et seront poursuivies. Les lignes directrices n'opposent pas la biodiversité « terrestre » à la biodiversité « humide et aquatique ». Pour les agences de l'eau, il est important de considérer les grands cycles de l'eau et de privilégier des projets multifonctionnels. L'agence de l'eau s'intéresse plus à des espaces qu'à des espèces. D'autres aides concernent la plantation de haies afin de lutter contre le ruissellement et l'érosion. Le rôle en matière de biodiversité est important. Il est question de « trame

turquoise » afin de montrer les liens entre trames verte et bleue. Les aides proposées dans le 11^e programme pour la biodiversité suivent la ligne directrice adoptée dans le cadre du 10^e programme.

Franck NIVOIX

Il devient compliqué de répondre aux nouvelles conditions d'éligibilité, notamment au sujet du taux d'ETP finançable.

Patricia BLANC

Le programme demande qu'un animateur financé par l'agence de l'eau soit au minimum sur un emploi à mi-temps.

Olivier SWITALA

Directeur du cycle de l'eau pour la Communauté d'agglomération Seine-Eure

La diminution des primes pour épuration ne sera pas neutre pour les collectivités et pour les usagers. Concernant la réduction des aides pour le fonctionnement, quelles sont les conséquences pour le financement de la régie en charge de l'entretien et de la restauration des milieux naturels ? Le bilan de l'agence de l'eau présente 6 000 installations d'assainissement non collectif financées. Quelle est la position de l'AESN en matière de financement de travaux de réhabilitation de ces systèmes d'assainissement ?

Guillaume TIXIER

La thématique de l'assainissement non collectif sera abordée cet après-midi.

Jérémie CORRE

Chargé de mission pour Normandie Grands Migrateurs

Le dispositif d'aides pluriannuelles est-il maintenu pour les animations ?

Luc PEREIRA-RAMOS

Il est effectivement proposé une convention pluriannuelle plutôt que des contrats renouvelables tous les ans.

Laurent VASSET

Président du SIDESA

En matière d'objectifs de bon état des masses d'eau, l'accent est mis sur la réduction des pollutions par la limitation des rejets d'eau usée par temps de pluie. L'existant des stations d'épuration reste peu évoqué alors que leurs renouvellements risquent d'avoir un impact financier non négligeable. La qualité des rejets reste un élément primordial à ne pas négliger dans le 11^e programme.

André BERNE

L'agence de l'eau continuera à aider les mises aux normes des stations d'épuration, notamment sur le temps de pluie.

Magali CERLES

Directrice du Conservatoire des espaces naturels Normandie-Ouest

Je souhaite remercier les responsables des instances de bassin de maintenir le niveau élevé d'intervention concernant la restauration des zones humides. La ressource en eau a été peu évoquée au sujet de l'adaptation au changement climatique. Les moyens de stockage et la préservation des zones humides sont incontournables. En la matière, le Conservatoire propose une approche territorialisée en s'appuyant sur les EPCI et les propriétaires privés. Le

quota ETP à 50 % sera une contrainte car il implique de disposer de moins d'animateurs, donc un moins bon déploiement de ces derniers sur l'ensemble des territoires. Cette situation vient contredire le principe des trames verte et bleue qui suppose un investissement de fond dans les territoires. Concernant les espèces invasives, les espèces émergentes sont à surveiller très sérieusement. Il est souhaitable d'appréhender cette thématique à l'échelle des bassins.

Paul CHANDELIER

Il est intéressant que le Conservatoire se présente comme prestataire des EPCI, donc en spécialiste. Les EPCI n'en sont pas et ont besoin de conseils afin de réaliser des actions. Ils ont aussi besoin des spécialistes qui rencontrent les habitants et les acteurs sur le terrain. Les SAGE se sont mis en place rapidement grâce à la compétence des animateurs qui ont su fédérer les acteurs. Sans animateurs, les SAGE meurent rapidement. Les élus ont besoin d'être accompagnés par des spécialistes afin de monter des dossiers et convaincre les parties prenantes concernées.

Paul FERLIN

Le milieu associatif est globalement en accord avec les propositions avancées dans 11^e programme. Il est important de maintenir un niveau suffisant de connaissance et de surveillance des milieux afin d'évaluer les effets des politiques menées. Il est aussi nécessaire de disposer d'indicateurs afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des actions. Les réductions budgétaires n'autorisent pas à poursuivre des financements pour des actions dont les résultats s'avèrent peu lisibles et non probants.

Gérard TANNIERE

Quelle est la position de l'agence de l'eau en matière de coopération internationale ?

Patricia BLANC

La coopération internationale se scinde en deux volets. La coopération décentralisée accompagne les collectivités et la coopération institutionnelle met en place des jumelages entre l'agence de l'eau et ses équivalents dans d'autres pays. La loi Oudin-Santini fixe un objectif de 1 % des ressources allouées à l'aide pour la coopération décentralisée. Le taux s'élève à 0,5 % pour l'agence de l'eau Seine-Normandie, qui n'a pas atteint le plafond de 1 %. Il est souhaitable de relancer cette politique et former les collectivités sur les possibilités d'accompagnement. Certaines aides ont particulièrement ciblé l'Afrique de l'Ouest. Un nouveau groupe du comité de bassin a été mis en place, le groupe Eau solidaire et durable qui est en charge du volet international. L'adaptation au changement climatique ou le sommet Eau et climat constituent des moyens afin de redynamiser cette politique de coopération. Les aides restent inchangés dans le 11^e programme.

Il est extrêmement important de définir des indicateurs qui cadrent avec les objectifs du 11^e programme. Il est difficile d'associer des résultats sur le milieu à une politique d'aide. Certains liens sont très complexes à tisser. Il est important de définir objectifs et indicateurs en amont du 11^e programme.

Mya BOUZID

Je souhaite saluer l'agence de l'eau pour avoir anticipé la baisse des budgets dans son 11^e programme. Il est néanmoins important que l'ensemble des élus se prononcent sur cette baisse. Cette ponction qui remet en cause le principe de l'eau finance l'eau est révoltante et il devient salutaire de s'exprimer collectivement contre ce type de pratiques.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

La COMITER Seine-Aval a voté une motion à l'unanimité pour affirmer que l'argent de l'eau doit retourner à l'eau.

Paul CHANDELIER

La COMITER des Bocages normands n'a pas rédigé de motion mais soutient cette position.

Raphael TRACOL

Responsable Santé Environnement à l'ARS Normandie

Il est satisfaisant que la sécurisation de l'alimentation en eau soit prise en compte, ainsi que les plans de gestion et de sécurité sanitaire des eaux. Le financement d'actions d'amélioration de la sécurité de l'alimentation en eau est compris dans ces plans de gestion. Certains usages sont à prioriser. L'objectif de distribuer 24 heures sur 24 une eau conforme et de bonne qualité n'est pas toujours atteint. Il est satisfaisant que le 11^e programme se préoccupe de cette thématique.

Projection du film « L'estuaire de la Seine »

André BERNE

La Seine n'est pas uniquement un tuyau. Afin de le démontrer, un film a été réalisé, portant sur son estuaire. L'objectif consiste à convaincre de préserver cette zone en montrant la beauté de son milieu naturel. L'estuaire de la Seine est en très bon état et il convient de le préserver.

Le film, « L'estuaire de la Seine », est projeté.

Paul CHANDELIER

Ce film est magnifique comme en témoignent les applaudissements de la salle. Il montre comment il est envisageable de concilier activités économiques et environnement. Restaurer les milieux dégradés prendra du temps mais les deux sont indispensables afin d'assurer un environnement de qualité pour nos enfants ou petits-enfants.

Je remercie les équipes de l'agence de l'eau pour les présentations et l'assemblée pour sa participation.

Il est important de ne pas oublier le littoral et la mer, dont le bon état dépend largement des actions menées sur le continent. Je tiens aussi à saluer la profession agricole qui compte de moins en moins de membres mais accomplit des tâches de plus en plus difficiles. Il est nécessaire de savoir écouter cette profession. Du dialogue et de l'explication viennent toujours les solutions.

La séance est suspendue pour la pause déjeuner.

Pour des services de l'eau et de l'assainissement durables et solidaires – contributions du territoire aux assises de l'eau

Contexte et objectifs

Patricia BLANC

Les assises de l'eau ont été annoncées par le Président de la République après le congrès des maires de l'automne 2017 et organisées par Sébastien Lecornu. Au travers de ces assises, le gouvernement souhaite demander aux collectivités locales si l'accompagnement qu'il propose est suffisant afin d'assumer leurs compétences en matière d'eau potable et d'assainissement. Les discussions s'inspireront de l'ouvrage de Jean Launay, président du conseil national de l'eau et coordinateur général des assises de l'eau. Son livre pointe une triple fracture au sujet du fonctionnement des réseaux d'eau : territoriale, écologique et sociale. Il recommande la création d'un fonds national de solidarité afin d'aider les territoires les plus en difficultés à assurer le renouvellement de leurs réseaux d'eau potable. Le gouvernement interroge les représentants des collectivités et des entreprises afin de définir les caractéristiques d'un service performant de l'eau potable et de l'assainissement.

Des données et des indicateurs sont proposés dans SISPEA, une base de données nationale. Les données sont incomplètes mais permettent de comparer les rendements des réseaux de distribution d'eau potable entre les territoires. Le rendement moyen s'élève à 79 %. Est-il acceptable d'investir dans la potabilisation de l'eau et d'en perdre 20 % dans le milieu ? Un service performant est aussi un service qui protège sa ressource pour l'avenir et qui assure une gestion efficace. Ce dernier point pose aussi la question du prix de l'eau. Une problématique majeure concerne la connaissance des réseaux, car l'état de nombre d'entre eux n'est pas connu. Des investissements sont nécessaires afin d'aider les collectivités à réaliser des diagnostics et des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement.

Des réunions auront lieu dans chaque territoire. Les comptes rendus alimenteront les réflexions du comité de bassin du 21 juin. L'objectif consiste à délibérer afin que le comité de bassin caractérise mieux ce que doit être un service public de l'eau performant. La question des nécessités à mettre en œuvre afin de mieux accompagner les collectivités territoriales sera aussi abordée. Une seconde phase des assises de l'eau est prévue à l'automne sur les problématiques liées au grand cycle de l'eau et au changement climatique.

Grands témoins

- Éléments de cadrage sur la problématique de la gestion des réseaux

Daniel BELON

Directeur adjoint de la Fédération nationale des collectivités concédantes et des régies (FNCCR)

Les assises de l'eau de 1990 avaient abouti à la loi sur l'eau de 1992. Il est possible d'espérer que les assises actuelles débouchent sur des conclusions susceptibles d'améliorer la gestion de l'eau en France. La FNCCR est une association de collectivités territoriales regroupant plus de 800 adhérents. Elle travaille dans le domaine des services publics en réseau. Environ 550 adhérents sont concernés par la gestion de l'eau. La FNCCR participe au comité de pilotage et aux différents groupes de travail des assises de l'eau. Elle a rendu possible une participation plus directe des collectivités mais n'a pas permis que les consommateurs soient associés au comité de pilotage.

Le terme « réseau » doit être considéré le plus largement possible, incluant l'ensemble du patrimoine, ainsi que la ressource en eau elle-même. La connaissance du patrimoine s'est progressivement améliorée mais reste encore incomplète. Entre 2010 et 2015, le nombre de services ayant transmis des informations a augmenté de 5 points pour l'eau potable et de 10 points pour l'assainissement. Environ 70 % des services fournissent des informations pour la base nationale. Aucune obligation n'est formulée pour les communes de moins de 3 500 habitants. Les informations concernent la description des réseaux. La connaissance des branchements reste imparfaite. Seules 58 % des collectivités disposent de données cartographiées sur les branchements. Elles ne sont plus que 25 % à avoir des systèmes de modélisation hydraulique. Un indice de connaissance et de gestion patrimoniale est établi (ICGP), fournissant une cotation sur 120 points. La moyenne nationale s'établit à 94 points. 14 % des collectivités n'atteignent pas 40 points, minimum nécessaire afin de disposer d'une connaissance correcte des réseaux. Ce faible chiffre concerne essentiellement des petits services, illustrant l'intérêt de mutualiser les compétences.

La finalité première d'un service d'eau potable consiste à fournir de l'eau de bonne qualité et en permanence. Près de 100 % des structures sont conformes. Il est donc important de souligner les points positifs et d'éviter le misérabilisme.

Le rendement moyen des réseaux s'élève à 80 %. Les 20 % restants ne sont pas « perdus » puisqu'ils retournent dans le milieu, contribuant à l'alimentation des nappes et des cours d'eau. Les rendements sont meilleurs là où la mobilisation de la ressource s'avère plus difficile. Afin de résoudre le problème des fuites, la première solution envisagée reste le renouvellement des réseaux, jugé insuffisant en France. Le taux est environ deux fois plus élevé en Allemagne. Il est de 0,5 % par an, soit une échéance de 200 ans pour un renouvellement complet. Cependant, la moitié des fractures générant des fuites se situent sur des branchements et les casses sur le linéaire sont fréquemment regroupées sur les mêmes tronçons. Il est donc indispensable de disposer d'une bonne connaissance des ouvrages afin de cibler les points d'intervention. Il est préférable de mettre en place une politique de détection et de réparation des fuites particulièrement réactive et efficace. La recherche et le renouvellement ne sont pas à systématiser partout. Parfois, d'autres actions, comme des opérations de protection de la ressource, sont susceptibles d'être prioritaires.

En matière d'aides de l'Etat vers les collectivités, la FNCCR propose de :

- distinguer deux catégories de services en difficulté et prioriser les aides afin d'améliorer la qualité de service au détriment des réseaux regroupant un faible taux d'abonnés ;
- renforcer la capacité de maîtrise d'ouvrage des collectivités et inciter à l'élaboration de « projets pour l'eau » afin de définir des objectifs et plans d'actions adaptés au contexte local ;
- faciliter la coopération intercommunale et la mutualisation de moyens en réduisant les contraintes administratives ;
- assurer un financement durable des services d'eau et d'assainissement grâce à des ressources internes et externes stables et modernisées.

La FNCCR a avancé une cinquantaine de propositions concrètes dont les principales consistent à :

- ne pas soutenir les prélèvements de l'Etat ;
- ne pas soutenir un fonds national ;
- maintenir les solidarités à l'échelle des bassins ;
- mieux équilibrer les recettes des agences en fonction des actions et domaines d'intervention ;
- ne pas instaurer de prix plancher, mais définir des prix minimum en dessous desquels le service n'a pas les moyens de fonctionner ;
- élargir les assiettes de financement aux actions de maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre assurées par les collectivités.

Des questions de timing se posent entre la publication des résultats des assises et le bouclage du 11^e programme.

● Thématique assainissement

Christine MOREL

Vice-présidente du service de l'eau et de l'assainissement de la CODAH

Le service de l'eau et de l'assainissement de la CODAH représente 240 agents. La gestion est assurée en partie en régie (50 % du territoire et 80 % des usagers) et en partie en délégation de service public. L'assainissement non collectif concerne un peu plus de 900 installations.

D'importants travaux ont porté sur la résorption des fuites. Trois STEP ont été construites ces dix dernières années, au Havre, à Cauville-sur-Mer et à Manneville. Un lagunage et des bassins d'orage ont été aménagés à Octeville-sur-Mer et au Havre. Le coût des travaux impacte le prix de l'eau. L'agglomération a fait le choix d'un prix d'abonnement faible et d'un coût unitaire relativement élevé. L'objectif consiste à inciter les consommateurs à maîtriser leur utilisation.

En 2016, la CODAH a mis en place un contrat solidarité eau afin de lutter contre la précarité hydrique. Tout usager dont la facture d'eau représente plus de 3 % de son budget est susceptible de bénéficier d'une aide dans le cadre de ce contrat. Cette aide ne porte que sur une part « normale » de consommation d'eau d'un ménage. Un second aspect concerne la formation afin de lutter contre les situations de surconsommation. En 2016, 125 contrats solidarité eau ont été conclus. Ils sont 200 en 2017. Les cas de surconsommation ont représenté 61 % sur ces deux années. La moyenne de l'aide attribuée s'élève à 102 euros en 2016 et 138 euros en 2017. Le premier trimestre de 2018 compte 58 dossiers, dont 45 % montrant des situations de surconsommation. Cette année, 4 dossiers ont été transmis par le département. Une réflexion est en cours afin de baisser le seuil de 3 % à 2,5 %.

● Thématique eau potable

Jacky BOUVET

Président du syndicat départemental de l'eau de la Manche

Le syndicat départemental de l'eau de la Manche s'appuie sur une initiative proposée par Michel Thoury afin de fédérer l'ensemble des acteurs de l'eau potable dans le département. Son objectif consistait à structurer les acteurs avant que des problèmes ne surviennent. Le SDeau50 a été créé en septembre 2012. Une compétence obligatoire concerne la gestion durable de la ressource et la sécurisation de la production d'eau potable. Il assure aussi un

appui technique pour les collectivités adhérentes. Une autre compétence concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros. En février 2016, le syndicat se dote de la compétence production et distribution d'eau potable à la carte.

Les eaux superficielles sont à l'origine de 40 % de l'eau potable dans le département de la Manche. 40 millions de m³ sont prélevés annuellement afin de produire de l'eau potable. 20 % de la consommation concerne des activités économiques.

Les services de gestion de l'eau potable ont à faire face à plusieurs enjeux :

- la nécessité d'une adaptation ou d'un renouvellement des ouvrages construits entre 1950 et 1970 ;
- de nouvelles contraintes réglementaires (problématique CVM, sécurisation des ouvrages) ;
- l'intégration de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau. L'échelle départementale semble être le bon niveau ;
- une forte attente des consommateurs en matière de transparence. Le dialogue avec les associations de consommateurs est instauré ;
- une diminution des recettes liées à l'augmentation des impayés et une baisse des consommations.

Les services d'eau sont en mutation, montrant une évolution et une diminution du périmètre et du nombre des structures. En 2008, 112 collectivités géraient l'eau potable. Il reste 35 services en 2018. Le SDeau50 représente environ 80 000 abonnés, 13 millions de m³ produits et 6 000 km de réseau. Le linéaire de réseau en zone rurale étant relativement important, il sera nécessaire de trouver des solutions afin de maintenir une distribution d'eau à l'ensemble des administrés. Ces enjeux demandent de bien connaître le patrimoine et de programmer les investissements dans le temps. Une approche technique et économique fine est nécessaire afin d'orienter ces derniers. Presque tout le territoire est couvert par un diagnostic, réalisé ou en cours. Il reste un élément clé de la gestion globale. Il est aussi nécessaire de disposer de structures de taille suffisante afin de développer les compétences et de travailler à une échelle géographique pertinente. Un objectif consiste à relier chacune des structures afin de les sécuriser mutuellement.

Le prix de l'eau est un indicateur à relativiser. Un prix faible ne prenant pas en compte les investissements nécessaires afin de maintenir un patrimoine en bon état est une mauvaise solution. Un prix est éventuellement élevé quand il est lié à des traitements importants. Le prix de l'eau est à coupler avec une expertise technico-financière afin de prendre en compte l'impact des besoins d'investissement en fonction des possibilités d'auto-financement. En cas de distribution en zone rurale, il est nécessaire aussi d'intégrer dans le prix de l'eau les kilomètres de canalisations alimentant un nombre d'usagers relativement restreint. Ne pas augmenter le prix de l'eau mais limiter l'entretien du réseau revient à transférer la charge sur les successeurs qui seront obligés d'envisager une augmentation de prix très importante. Les travaux sur les réseaux d'eau coûtent cher et se révèlent assez peu populaires.

L'étude patrimoniale réalisée en 2013 par le SDeau50 montre que :

- 40 % des services auront la possibilité d'assurer le renouvellement de leurs réseaux sans augmentation significative du prix de l'eau ;
- près de 30 % des services devront consentir une hausse de plus de 0,50 euro par m³ afin d'assurer le renouvellement ;
- pour quelques services, cette hausse sera supérieure à 1 euro par m³. Ce ne sont pas ceux qui ont les tarifs les plus faibles actuellement.

Il est nécessaire de maintenir les aides financières pour des projets structurants et pour le renouvellement des réseaux, surtout en zone rurale.

Le rendement du SDEau50 atteint 82 % pour les compétences à la carte. Ce taux est à améliorer, notamment par des investissements de renouvellement de canalisations. Les financements ne sont pas arrêtés même s'il semble évident d'aider les collectivités et les structures dans le domaine de l'eau. Il est important aussi d'affirmer son désaccord avec les prélèvements réalisés par l'Etat sur le budget des agences de l'eau. Le changement climatique reste une inconnue de taille. Il est difficile d'évaluer les moyens nécessaires afin d'assurer une distribution d'eau potable à l'ensemble des administrés. Il est en tout cas primordial de léguer aux générations futures un patrimoine en bon état et une ressource de qualité.

Claude BARBAY

Le bilan du plan d'action 2012-2018, pour une politique d'assainissement contribuant aux objectifs de qualité des milieux aquatiques, n'a pas été pas évoqué. Où en est ce plan et comment le programme de l'agence de l'eau s'y intègre-t-il ? L'obligation de la DCE 2005 consistait à distribuer une eau saine et non traitée. Aujourd'hui, il est question d'usines qui fabriquent de l'eau potable. L'Europe risque un jour de demander des comptes.

Patricia BLANC

Le plan évoqué par M. BARBAY porte sur l'assainissement uniquement. Le bilan du bassin Seine-Normandie reste honorable. Toutes les stations d'épuration du bassin sont conformes à la directive ERU, en période sèche et en équipement. Les diagnostics de conformité par temps de pluie ne sont pas terminés. L'Italie a été condamnée pour non-conformité hier à une amende de 25 millions d'euros avec une astreinte semestrielle de 30 millions d'euros. Une des premières priorités de l'agence de l'eau est de respecter les directives européennes. Le plan de 2012-2017 s'inscrivait dans ce rattrapage de la directive ERU. Les échéances de la directive-cadre sur l'eau sont en 2027. Il est nécessaire maintenant de se préoccuper du bon état des masses d'eau. Les assises de l'eau se focalisent sur l'eau potable et particulièrement sur les fuites dans les réseaux.

Mathieu LE GLATIN

Responsable gestion patrimoine réseau, STGS

Pour la déclaration 2018 sur les volumes 2017, l'agence de l'eau demande des données « réseau » (rendement, ILC, indice de connaissance patrimonial) à l'échelle des « nouveaux » maîtres d'ouvrage. STGS travaille pour le SDEau50 au même titre que des concurrents comme Veolia ou la Saur. Ces trois groupes et le SDEau50 (pour les collectivités en régie et en gérance) déclarent leurs données « réseau » au titre du SDEau50. Comme les données des concurrents ne sont pas connues, les données déclarées comme étant celles du SDEau50 sont différentes pour STGS, Veolia, la Saur et le SDEau50. Il n'y a pas d'unicité dans les valeurs déclarées qui sont ensuite agrégées, entraînant une perte de connaissance locale et donc une perte d'information.

Concernant le financement, le critère de l'agence de l'eau se focalise sur le rendement. Certaines collectivités montrent un rendement élevé car elles ont réalisé des investissements sur le long terme. D'autres collectivités n'ont pas eu une telle politique d'entretien des réseaux et montrent aujourd'hui des rendements médiocres. Il n'est pas normal que la politique d'aide de l'AESN favorise ces dernières au détriment des premières.

Daniel BELON

Des informations de natures différentes coexistent effectivement. Par exemple, les données figurant dans le communiqué de presse joint au dossier de séance sont le résultat d'un questionnaire en ligne à l'attention des maires. Elles sont à considérer comme un ressenti sur la connaissance par les élus des réseaux.

André BERNE

Les agences de l'eau ont été créées en 1964 afin de rattraper des retards. Dans ce contexte, elles ont effectivement aidé des collectivités dont les défauts d'entretien avaient fragilisé les réseaux. L'agence de l'eau ne finance pas des travaux sur des équipements en bon état.

Adolphe XAVIER

SIVOM de Saint-Sever

Depuis la loi Warsmann, les fuites d'eau qui surviennent sur des canalisations privées (après compteur) sont prises en charge par le fournisseur d'eau quand la perte d'eau dépasse deux fois la consommation moyenne du particulier. Nous avons mené une politique de réhabilitation des réseaux d'assainissement non collectif. De nombreux dossiers sont en cours. Est-il possible d'espérer disposer d'aides à la réhabilitation des SPANC ?

Daniel BELON

La question se pose de continuer à étendre les réseaux publics ou de privilégier l'assainissement non collectif. Elle se pose aussi pour les réseaux d'eau. Aujourd'hui, certaines extensions parcourent plusieurs kilomètres pour alimenter un seul utilisateur avec des problèmes de qualité susceptibles de se manifester à cause de l'insuffisance du débit.

Paul FERLIN

Par le passé, les ingénieurs publics ont entrepris d'étendre les réseaux afin de raccorder le plus de lieux possible. Ces travaux ont mis en place des réseaux fonctionnant relativement mal. Il est aujourd'hui nécessaire de trouver des solutions. La question de continuer une politique d'extension des réseaux collectifs se pose. D'autres choix sont envisageables dans les zones d'habitat dispersé.

L'étude prospective évoquée par M. BOUVET semble avoir intégré les conséquences du changement climatique. Les altérations du biseau salé et les conséquences de l'intrusion saline dans les nappes alimentant les captages ont-elles été prises en compte ?

La mauvaise qualité de certaines conduites d'alimentation d'eau potable pose parfois des problèmes de qualité de l'eau distribuée. Les fuites ne sont pas les seuls problèmes à appréhender en matière de réhabilitation des réseaux. Il est nécessaire de prendre en compte la conformité des conduites au transport de l'eau potable.

La loi sur l'eau rappelle que l'eau est un bien commun et qu'il est nécessaire de mettre en place une gestion équilibrée. Le petit cycle est au service du grand cycle naturel et doit respecter ses équilibres.

Jacky BOUVET

Le changement climatique est intégré par principe, mais personne ne peut prévoir les conséquences précisément. Le syndicat départemental de l'eau de la Manche participe à une étude sur le biseau salé dans le département. La situation est inquiétante, notamment à Carentan. Le Préfet de la Manche souhaite mettre en place un plan de gestion de la ressource en eau.

Un intervenant

En matière de CVM, il est question d'une obligation de résultats avec un taux inférieur à 0,5 µg/l. Il est demandé aux collectivités de réaliser un diagnostic d'analyse du risque CVM. Ce travail a été mené sur un certain nombre de collectivités. Différentes solutions sont envisageables pour corriger les problèmes, comme la mise en place de purges ou le changement de canalisations. Il est important de réaliser ces analyses de risque afin de localiser les problèmes et de prendre les bonnes décisions.

📍 Sondage

Guillaume TIXIER

Cinq questions ont été transmises sur les téléphones des personnes présentes.

La première consiste à choisir le critère caractérisant la performance technique des services de l'eau et de l'assainissement. Les réponses possibles sont :

- un rythme d'investissement régulier ;
- la protection des captages ;
- le recours à des techniques alternatives afin de réduire le volume d'eau traité ;
- l'ensemble de ces critères.

La seconde question porte sur le montage financier le mieux adapté aux opérations de renouvellement des réseaux. Les réponses possibles sont :

- un budget courant autofinancé ;
- emprunter et avoir recours à des subventions ;
- disposer d'une provision financière afin de réparer les pannes rencontrées.

La troisième question cherche à définir le domaine prioritaire sur lequel porter la solidarité en matière de financement de la politique de l'eau envers les territoires ruraux. Les réponses possibles sont :

- se concentrer sur la rénovation des réseaux ;
- aider l'assainissement non collectif ;
- protéger davantage les captages d'eau potable ;
- aider les usines de potabilisation ;
- accompagner et encourager le changement des pratiques agricoles.

La quatrième question demande si le prix de l'eau doit être baissé, rester stable ou augmenter.

La cinquième question, posée par le Président SAUVADET, demande si les agences de l'eau doivent financer :

- uniquement l'eau ;
- l'eau et la biodiversité humide ;
- l'eau, la biodiversité, les parcs nationaux et la chasse ;
- le soutien au budget de l'Etat.

André BERNE

Pour la première question, la majorité a choisi l'ensemble des critères. La réponse semble sage. Pour la question 2, une majorité de réponses privilégient un budget d'investissement courant par autofinancement sur fonds propres abondés par des subventions. La troisième question ne réunit pas une majorité claire. Les réponses se répartissent et montrent que les participants privilégient la prévention au curatif. Pour la question 4, une majorité très importante est favorable à l'augmentation du prix permettant une gestion sécurisée et de

qualité. Personne n'a choisi le prix minimum. A la question 5, les deux tiers des votants estiment que les agences de l'eau doivent financer l'eau et la biodiversité humide. Aucun vote n'est favorable au financement des parcs nationaux et de la chasse.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Il est impressionnant qu'une large majorité s'exprime en faveur d'un prix de l'eau plus élevé en échange d'une meilleure qualité. Il n'est pas évident que ce choix soit partagé par l'ensemble des citoyens, même s'il est inévitable de réaliser un effort afin de garantir la qualité et la sécurité de l'eau.

Table ronde

Isabelle GAILLARD

Elue au comité de bassin au titre des associations de défense des consommateurs

Le centre de l'information pour l'eau et la SOFRES ont réalisé un sondage qui montre que 62 % des personnes interrogées estiment le prix de l'eau élevé. Elles sont cependant 69 % à ne pas être capables de préciser combien coûte l'eau. Il convient d'intégrer les consommateurs dans les travaux de réflexion afin qu'ils comprennent comment se construit le prix de l'eau. Ils sont 87 % à estimer que le prix est majoritairement lié à la qualité de la ressource. Il est donc nécessaire de soutenir des actions afin de préserver et améliorer la qualité de la ressource, en privilégiant le préventif et des solutions fondées sur la nature.

Les fermetures de captages sont nombreuses, induisant une inquiétude quand à la nécessité de tirer de nouvelles canalisations. La question de la rareté de la ressource se pose aussi. L'assainissement non collectif ne constitue pas une solution par défaut, mais représente une possibilité comme une autre. Le principe selon lequel l'eau paie l'eau est à soutenir.

Laurent BRESSON

Directeur DDTM de Seine-Maritime

La politique de protection des captages s'est véritablement développée dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Dans le département de Seine-Maritime, les captages prioritaires concernent une vingtaine de sites où des programmes d'actions sont mis en place. Ils touchent essentiellement les pratiques agricoles afin de réduire les pollutions diffuses. Le partenariat et la concertation se mettent en place avec l'émergence d'une gouvernance sur un petit territoire. Les acteurs se prêtent au jeu assez rapidement car les questions restent concrètes et localisées, même si des positions divergentes s'affrontent. Les actions menées jusqu'à présent montrent que pour protéger la ressource, il est indispensable de mettre en place une gouvernance territorialisée. Sur ces zones, l'Etat a un rôle régalien très limité au bénéfice des actions de concertation et des partenariats.

Laurent VASSET

Président du Syndicat interdépartemental de l'eau Seine-Aval

Dans l'ensemble, la protection des captages se déroule de manière satisfaisante. L'aménagement du territoire prend des formes très diverses selon les secteurs. Il est indispensable de continuer à soutenir ces actions d'aménagement qui viennent corriger les atteintes que de nombreuses activités font subir à l'environnement. Des actions ont été progressivement mises en place par l'Etat et accompagnées par l'agence de l'eau. Il est souhaitable de continuer à dynamiser ces réseaux afin de protéger la ressource en amont des entrants rapides. Le sondage n'a pas mentionné le financement de l'épuration de l'eau.

Protéger en amont a des conséquences en surface mais pas sur les eaux souterraines à court ou moyen terme. Limiter les entrants à l'amont est indispensable mais n'exclut pas de prendre en compte les anciennes pollutions encore présentes dans les eaux souterraines.

Denis MERVILLE

Président de l'association des maires de Seine-Maritime

L'association des maires a beaucoup plaidé auprès de l'agence de l'eau pour le développement de l'assainissement non collectif en Seine-Maritime. Les SPANC se sont mis en place avant la dernière loi sur l'eau. Sur le bassin, l'assainissement non collectif concerne 1,7 million de personnes et 4 400 communes (plus de la moitié), alors que le département reste relativement urbanisé. Il constitue éventuellement une solution acceptable en zones périurbaines. Les SPANC ont réalisé une étude qui souligne un risque sanitaire et pour l'environnement. Il n'est pas souhaitable de diminuer les aides et pénaliser les SPANC. Les techniques d'assainissement individuel évoluent, confirmant que ce mode de fonctionnement constitue dans certaines situations une solution intéressante.

Guillaume CARON

Responsable du service assainissement de l'Intercommunalité Bernay terres de Normandie

La baisse des consommations d'eau potable induit des réductions de recettes pour les collectivités. Des investissements importants sont à réaliser. Augmenter le prix de l'eau risque d'accroître les impayés. Les communes expriment leurs inquiétudes vis-à-vis de leurs obligations en matière de réhabilitation de réseaux. L'intercom comporte 16 000 équipements d'assainissement non collectif. Il est important de ne pas se désengager des réhabilitations de ces équipements.

Rémi FILALI

Directeur cycle de l'eau, Evreux Portes de Normandie

Aujourd'hui, des agglomérations comme Evreux deviennent essentiellement rurales. La fusion de communes oblige à remettre en état les réseaux et les équipements d'ANC. Les 12 communes qui ont rejoint l'agglomération ont augmenté d'un tiers le parc d'ANC qui passe de 10 000 à 15 000. L'impact de la loi NOTRe induit des décalages dans la perception des enjeux. Il est nécessaire de traiter différemment les enjeux en zone rurale et en zone urbaine, en s'efforçant de conserver la solidarité entre ces zones.

Guillaume TIXIER

Comment l'Etat propose-t-il d'accompagner l'élargissement des collectivités et la prise de nouvelles compétences ?

Laurent BRESSON

L'accompagnement de l'Etat est important dans le domaine de l'eau. Le contexte législatif est évolutif et les dispositions de la loi NOTRe sont en cours de réécriture. L'Etat propose d'accompagner stratégiquement les collectivités dans l'évolution de leurs propres organisations. Le travail a été réalisé sur le sujet eau et assainissement et sur la GEMAPI qui implique de pures logiques de bassins versants. Ces logiques ne sont pas toujours pertinentes. La position de l'Etat consiste à accompagner les collectivités dans la politique eau et assainissement au niveau le plus pertinent. Le niveau des EPCI est privilégié dans le cadre de la loi NOTRe. Les stratégies seront réévaluées, notamment dans le contexte de la SOCLE. L'Etat est aussi accompagnateur sur des logiques de projets à des niveaux d'enjeux et des échelles de territoires variables. Le département montre des exemples concrets où l'Etat et d'autres partenaires ont accompagné des collectivités dans des projets avec des résultats

intéressants. Ces actions ne fonctionnent qu'à la condition que les différents accompagnateurs travaillent ensemble. Cette attitude est traditionnelle dans le monde de l'eau. Il est nécessaire de la préserver et de l'amplifier.

Florence LE MONNYER

Maire adjointe, Cherbourg-en-Cotentin

Les collectivités vont faire face à d'importants défis et à des coûts non négligeables. En expliquant à l'ensemble des acteurs de l'eau les raisons et les motivations des politiques de l'eau, il est possible de gagner le soutien des administrés. Il est possible de trouver un équilibre financier en utilisant différents leviers. Il est important de se montrer solidaire et d'intégrer dans les coûts l'ensemble des dépenses actuelles et à venir. Cette approche est différente de celle du passé où il était question d'installer et développer des réseaux. Les décisions prises aujourd'hui engagent à long terme. Il est donc important de mettre en place une gouvernance partagée par l'ensemble des acteurs. Les décideurs de l'eau ont l'obligation de se montrer extrêmement pédagogiques afin de rendre compréhensibles les décisions qui sont prises.

François DIVAY

Président du SEGRAFO Normandie

L'association vise à promouvoir des systèmes laitiers où les vaches sont nourries avec de l'herbe et du foin. L'objectif consiste à mettre en place un système performant afin de contrer l'évolution négative de l'agriculture actuelle. Le pâturage et le maintien de haies permettent de répondre à de nombreux problèmes, notamment en matière de biodiversité. Ne pas soutenir ce type de système consiste à augmenter les surfaces en labours et donc à accroître l'érosion et les pollutions. Ce mode d'exploitation est en avance sur la nouvelle PAC, favorisant le verdissement des territoires sans contraintes. Il génère des animaux sains et des paysans satisfaits de leur activité. Aucun engrais azoté n'est utilisé pour les pâtures, entraînant finalement une production biologique sans l'avoir recherché. Plus les prairies sont maintenues, plus l'exploitation supporte les excès d'eau ou les sécheresses. Les fromagers ont besoin de laits de bonne qualité pour produire des fromages. Une filière est en train de se mettre en place afin d'exploiter le lait issu de ce mode d'élevage. Des soutiens de la région et de l'agence de l'eau sont espérés pour la développer.

Sylvie BARBIER

Membre du comité de bassin au titre de France Nature Environnement

Ces propos apportent un peu d'espoir après les discours n'abordant les problématiques que sous l'angle des prix et des coûts. Choisir de focaliser les assises de l'eau sur les réseaux en abordant le sujet sous l'angle des prix et des financements est relativement choquant. Il n'est pas question d'actions intégrées à l'échelle de bassin. Mises en avant par les lois récentes, elles semblent à nouveau perdre du terrain. Cependant, aucun périmètre n'est pertinent pour l'ensemble des problématiques que les EPCI ont à traiter. Les bassins ne recouvrent pas forcément les aires de circulation des eaux souterraines. En matière de gouvernance, il est nécessaire de rechercher la façon de dépasser les découpages afin de trouver pour chaque problématique la manière de la gérer à l'échelle la plus pertinente. Il est aussi souhaitable de restaurer les solidarités. L'essentiel des solutions en matière d'eau potable est à rechercher dans le grand cycle et dans l'ensemble des interactions liées à l'eau. Le report à l'automne des discussions sur le grand cycle pose des questions.

Denis MERVILLE

Les problématiques de retournement des sols et d'érosion sont connues depuis longtemps dans le département. Elles constituent une des premières missions de l'AREAS. Les données économiques sont cependant à considérer. Le raisonnement par bassins versants est aussi

essentiel. Aider le maintien en herbes des prairies est certainement une solution à encourager. La pédagogie est aussi un facteur clé afin d'améliorer l'acceptabilité. Il est important de toucher les différents acteurs des réseaux locaux afin d'expliquer les choix réalisés.

André BERNE

L'herbe est véritablement bénéfique pour les rivières. Elle filtre les écoulements liés aux érosions et les phytocides. Les prairies sont nombreuses dans la Manche et les rivières sont aussi en relativement bon état. L'exemple présenté montre que l'herbe demande des agriculteurs et des élevages qui tirent profit des pâturages et les entretiennent. Aujourd'hui, il est important de sécuriser les agriculteurs. Ces modes de production sans intrants et sans investissements lourds sont sans doute moins productifs, mais s'avèrent certainement plus résilients. L'agence de l'eau aide ce type de projet, ainsi que l'agriculture biologique. En 2018, des projets importants d'agriculture biologique démarrent sur l'ensemble de la Normandie. Cet exemple montre que l'agriculture est susceptible d'être une alliée de l'eau.

Laurent BRESSON

L'herbe ouvre un angle nouveau afin d'examiner la problématique actuelle du revenu des agriculteurs. Aujourd'hui, les exploitations de polycultures et d'élevage sont étranglées par les charges. La filière herbe se montre très vertueuse en matière de maîtrise des charges. Il ne faut pas négliger les besoins en conseils techniques et promouvoir la mise en place de conseils techniques de haut niveau sur ces sujets. La nouvelle PAC prend aussi l'opportunité de l'herbe très au sérieux en prévoyant deux seuils. Un premier concernant une dégradation de plus de 2,5 % du ratio d'herbe qui introduit la remise en place de l'autorisation préalable au retournement de prairie. La région Normandie est dans cette situation aujourd'hui. Le second cliquet est activé en cas de dégradation de 5 % du ratio, avec une interdiction totale de tous nouveaux retournements de prairies permanentes.

Guillaume TIXIER

Les consommateurs sont-ils prêts à payer un prix plus important afin d'encourager des pratiques durables ?

Isabelle GAILLARD

Une étude avance qu'aujourd'hui, 53 % des Français sont prêts à payer un peu plus cher afin de disposer d'une eau de bonne qualité. Le consommateur évolue et la consommation de produits biologiques se banalise. Le « pouvoir d'achat » consiste à choisir par son acte d'achat le monde dans lequel chacun souhaite vivre.

Charles VALLET

Il semble que la tendance à la baisse des volumes d'eau distribués est une tendance de fond. Il est probable que l'impact du changement climatique incitera à des évolutions. Ajouté à différents autres propos, il semble que le coût de l'eau ne peut que mécaniquement augmenter. Il est possible de discuter de la façon dont ce coût est transféré aux consommateurs par le prix de l'eau. Notamment, est-il normal que des foyers ayant des revenus très différents paient l'eau le même prix ? La question de la tarification sociale de l'eau se pose. Il est aussi nécessaire de prendre en compte des débats au comité de bassin sur la répartition des aides et des redevances, ainsi que les sujets d'actualité concernant les coûts de certaines délégations. La conclusion est que l'augmentation du prix de l'eau est nécessaire et possible à condition qu'elle soit socialement accompagnée.

Laurent VASSET

Certains voient dans la baisse de la consommation d'eau une perte de revenus. Elle est aussi une tendance vertueuse vers une consommation plus respectueuse de la ressource. Cette

dernière est limitée et assurer une fourniture d'eau en continu et sans restriction n'est pas forcément toujours envisageable. Il est inutile de gaspiller l'eau qui est une ressource rare. Ce discours reste d'actualité.

André BERNE

L'augmentation du prix de l'eau semble inéluctable, ne serait-ce que parce qu'il est inversement proportionnel à la quantité consommée. Le prix de l'eau n'est pas élevé pour un bien vital. La France reste un pays où il est modéré. La majorité des contributeurs aux redevances sur l'eau sont les consommateurs (80 %). Les agriculteurs sont plutôt receivers d'aides. Le secteur des industriels est équilibré. Une part importante des aides concerne néanmoins le petit cycle de l'eau. Le système actuel n'est pas aussi injuste que certains souhaitent l'affirmer. Des réflexions sont menées afin d'introduire de nouvelles redevances pour des actions élargies comme celles portant sur la biodiversité ou le pluvial.

Olivier SWITALA

Il serait intéressant de parler de fusion de budgets annexes lorsqu'une collectivité a la responsabilité des compétences eau potable et assainissement. La question 2 est surprenante. Généralement, tous les investissements sont assis sur des emprunts. Aujourd'hui, l'assainissement coûte cher et l'autofinancement reste insuffisant.

Isabelle GAILLARD

Il est important de travailler afin de lutter contre les idées fausses. Par exemple, 73 % des personnes pensent que l'eau potable est disponible à l'état naturel et 49 % sont prêtes à faire la vaisselle ou la cuisine avec de l'eau de pluie. Des personnes pourtant très instruites s'interrogent sur les raisons qui justifient le prix de l'eau, considérant cette dernière comme un bien naturel.

Un intervenant

Il existe encore en France et en Normandie des lieux où l'eau potable n'est pas disponible. Il est nécessaire de débiter la pédagogie à l'école. Il n'est pas souvent question du petit cycle de l'eau.

Conclusion

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Merci aux intervenants et à l'assemblée pour la qualité des échanges. Pour progresser, il est préférable de ne pas opposer les acteurs mais de favoriser un travail collectif. La situation du monde agricole est difficile, avec une profession tiraillée entre de nombreuses injonctions et pressions parfois contradictoires. Il est possible d'augmenter le prix de l'eau à condition d'augmenter le service rendu. Je ne suis pas favorable à un prix de l'eau établi en fonction du potentiel fiscal des consommateurs. Il est préférable que les services sociaux se chargent d'identifier les ménages à aider pour payer les factures d'eau. Le même débat existe avec les transports en commun. Les notions de petit cycle et de grand cycle de l'eau sont maintenant enseignées dans le secondaire. La problématique de l'eau est évoquée dans la plupart des questions liées à l'environnement. Il est possible de modifier les habitudes des consommateurs. Il est cependant agaçant que de nombreux usages comme laver des voitures ou arroser les jardins utilisent de l'eau potable. Il serait souhaitable de prévoir un second circuit d'eau dans les maisons et d'assouplir la législation sur ces questions. Pour l'instant, ces équipements sont très compliqués à mettre en place, alors que les possibilités sont nombreuses.

Je souhaite particulièrement remercier la CODAH pour son accueil et les deux directions territoriales de Normandie pour l'organisation.

Ce compte rendu a été rédigé par l'agence Avec des Mots (www.avecdesmots.com)

Synthèse – Forum de la Direction territoriale Seine-Aval et de la Direction territoriale des
Bocages normands
5 juin 2018

© AESN 2018